



Institut national
de la recherche
scientifique

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

ADDENDA #2

Le 27 novembre 2024

AFSB-RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX AUX BÂTIMENTS 18 ET 70-LOT 1

CLARIFICATION 1 : veuillez prendre note des documents suivant :

- Addenda ME-01
- Devis II_Désamiantage_INRS-lot 1
- Plan_Mec_Pour Addenda ME-01
- Plans_Elec_Addenda ME-01
- INRS_LOT 01_ADD-A01_DESSINS ARCH_20241126
- INRS_LOT 01_ADD-A01_SECTION 00 09 01_20241126.

Question 1 : Au plan 1/A202 au local B102 note (CF01) qui demande de peindre le plafond en PE1. Tous les autres local aux endroits qu'il y a des panneaux acoustiques le plafond (dalle) et la mécanique de bâtiment sera apparente en partie, est-ce à peindre ? si oui quelle couleur ? il n'y pas d'identification sur le plan.

Réponse 1 : Dans les plans d'architecture, voir les notes générales de plafonds dans la légende qui indiquent les finis et précisions requises.

Question 2 : Le devis parle à la section 09 90 00 art. 1.1.9 dit ceci : Peinturage des éléments de mécanique / électricité non-préfinis ou demandés à être peints. Il n'y pas de demande au plans.

Réponse 2 : Dans les plans d'architecture, voir les notes générales aux dessins dans la légende qui indiquent les finis et précisions requises.

Question 3 : L'article 1.1.11 dit ceci; Peinturage de la structure en béton existante. Il n'y pas de demande au plans. Est-ce à faire ?

Réponse 3 : Dans les plans d'architecture, voir les notes générales aux dessins dans la légende qui indiquent les finis et précisions requises.

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Question 4 : L'article 1.1.12 dit ceci; Peinturage des linteaux d'acier. Est-ce nécessaire pour les linteaux à l'intérieur du bâtiment ? si oui, que faisons-nous des linteaux existants non-peint ?

Réponse 4 : Peindre les nouveaux linteaux d'acier et ceux apparents dans les zones des travaux. Dans les plans d'architecture, voir les détails et les notes générales dans la légende aux dessins qui indiquent les finis et précisions requises.

Question 5 : Dans le devis mécanique, les sections 23 07 00 & 23 07 01 seraient sous la responsabilité de la Ventilation&Climatisation. Pouvez-vous clarifier le tout svp.

SECTION	TITRE	APPARTENANCE				
		P	G	V	R	E
➤ Section 20 00 01	Table des matières	x	x	x	x	x
➤ Section 20 05 00	Exigences générales concernant le résultat des travaux	x	x	x	x	x
➤ Section 20 05 01	Exigences générales additionnelles - Mécanique	x	x	x	x	
➤ Section 20 05 02	Exigences générales additionnelles - Électricité					x
➤ Section 20 05 53	Identification	x	x	x	x	
➤ Section 21 10 00	Systèmes d'extinction d'incendie à l'eau		x			
➤ Section 21 20 00	Systèmes d'extinction des incendies		x			
➤ Section 23 05 93	Essais, réglages et équilibrage de réseaux de CVCA	x		x		
➤ Section 23 07 00	CVCA – Calorifugeage			x		
➤ Section 23 07 01	Tuyauterie Calorifugeage			x		
➤ Section 23 20 00	CVCA – Tuyauterie et pompes	x				
➤ Section 23 30 00	CVCA – Distribution de l'air			x		
➤ Section 23 81 00	CVCA – Équipements décentralisés – Tuyauterie	x				
➤ Section 23 82 30	Appareils de chauffage électriques					x
➤ Section 25 00 00	Automatisation intégrée				x	
➤ Section 25 90 00	Automatisation intégrée – Séquence de commande				x	

Réponse 5 : La section 23 07 00 est sous la responsabilité de la Ventilation et la section 23 07 01 est sous la responsabilité de la Plomberie. La clarification sera apportée dans l'addenda ME-01.

Question 6 : Sur les documents, il y a des travaux dans les cloisons existantes de blocs. Cependant il n'y a aucune note de ragréage pour les blocs, par exemple sur 7/A751 il n'y a rien à faire en maçonnerie, est-ce un oubli?

Réponse 6 : Il y a du ragréage à faire aux cloisons selon la portée de travaux en architecture et en électromécanique. Voir par exemple, et sans s'y limiter, la note CF02 sur A201.

Le détail 7/A751 est une ouverture faite avec un trait de scie droit pour ajouter une porte. Voir les dessins de concert sur DA101 et A101.



Institut national
de la recherche
scientifique

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Question 7 : Au plan A902 il y a du nouveau tapis à installer mais je n'ai pas de tapis au devis ?

Réponse 7 : Les ajustements seront apportés dans un addenda ADD-A01.

Question 8 : Et pour le SRX-SR1-SR2 aucune couleur n'est mentionné section 09 65 16 au .2.1 ?

Réponse 8 : Tel que précisé au devis, pour la couleur : voir série A900 des dessins d'architecture. Le fini SR1 est à agencer à l'existant. Le fini SR2 sera au choix de l'architecte dans la gamme standard du fabriquant.
Consulter aussi l'Annexe photo en complément, section 02 20 00.

Question 9 : Est-il possible d'avoir des photos du revêtement du local G003, nous avons besoin d'identifier pour le ragréage du SR1 svp tel que spécifier au devis.

Réponse 9 : Voir annexe photo section 02 20 00, sinon ce sera à identifier et valider sur place.

Question 10 : Au plan on demande un ragréage TA1 comme la capture ci-joint, Tapis tel que l'existant voir devis, mais il n'y a pas de section tapis dans le devis.
S'il vous plaît si possible nous fournir l'information sur le tapis.

Réponse 10 : L'information suivra via l'émission d'un addenda ADD-A01.

Question 11 : nous confirmer si la section 23 07 01 – calorifuge tuyauterie – fait partie des travaux de ventilation tel que montré dans la table des matières du devis mécanique.

Réponse 11 : La section 23 07 00 est sous la responsabilité de la Ventilation et la section 23 07 01 est sous la responsabilité de la Plomberie. La clarification sera apportée dans l'addenda ME-01.

Question 12 : Pouvez-vous nous confirmer si les travaux vont être réaliser par phases.
Si oui, svp nous les indiquer.

Réponse 12 : Il n'est pas obligatoire que les travaux soient effectués par phases, c'est-à-dire de façon séquentielle un secteur à la suite de l'autre. Par contre, tel que demandé dans l'addenda A-1, une priorité doit être mise sur la complétion des travaux dans l'aile H au sous-sol du bâtiment 18 dès le début de la période de chantier.



Institut national
de la recherche
scientifique

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Question 13 : Nous aimerions vous proposer en équivalence au produit ACPAN PAR ACCO le produit de CANACOUSTICS concernant les panneaux acoustiques pour votre projet numéro de référence: 20029279 AFSB-RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX AUX BÂTIMENTS 18 ET 70-LOT 1.

Réponse 13: La demande d'équivalence est approuvée et sera officiellement traitée dans l'addenda en architecture addenda ADD-A01.

*Préparé par Eric Bois.
Superviseur aux approvisionnements
Institut national de la recherche scientifique (INRS)*



Institut national
de la recherche
scientifique

Appel d'offres AO # AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Addenda émis lors d'un appel d'offres public visé par la LAMP

No SEAO : 20029279

Avis : AOP20241108EB-SRM-RK-AFSB

Cet addenda peut faire l'objet d'une plainte à : Autorité des marchés publics

La date limite pour formuler une plainte concernant cet addenda est :

7 décembre 2024

(Au plus tard deux jours avant la date limite de réception des soumissions)

Date d'émission de l'addenda : 27 novembre 2024

ADDENDA NO 2

**Prendre note que l'ouverture des soumissions ne sera par
reportée suite au présent addenda**

Référence aux règlements

« Tout addenda doit contenir les informations relatives au délai pour formuler une plainte visée à l'article 21.0.4 de la LCOP ou à l'article 40 de la LAMP ou indiquer si les modifications apportées aux documents d'appel d'offres découlent d'une décision de l'AMP »